

## Fédération Syndicale Unitaire Lozère

Espace Jean Jaurès Rue Charles Morel 48000 MENDE  
Tél: 04 66 49 15 90 - Courriel : fsu48@fsu.fr - Site : http://fsu48.fsu.fr/

### Seule l'action collective paye !!

La Section départementale de la FSU Lozère, malgré le contexte chargé, vous souhaite, à toutes et tous, **une bonne reprise de vos activités professionnelles** après un été qui, nous l'espérons, vous aura permis de tenter de couper avec les conditions de travail très dégradées que nous connaissons toutes et tous.

Cependant, le constat à la reprise du boulot reste tout aussi négatif sur les conditions de travail et les conditions salariales qui nous sont faites. Le Grenelle de l'Éducation Nationale laisse une très grande partie des agents au bord du chemin de la revalorisation et ajoute une couche supplémentaire à l'individualisation indemnitaire alors que **nous réclamons collectivement une hausse de la valeur du point d'indice**, base de notre rémunération. Les communications et discours gouvernementaux sur la Laïcité, base socle de notre République, deviennent nauséabonds. **Les conditions de travail restent elles aussi très dégradées** à cause des choix budgétaires de ce gouvernement qui met en pratique la suppression massive d'emplois statutaires publics alors que les besoins de la société en services publics n'ont jamais été aussi forts.

#### Choix hautement politique et hautement idéologique s'il en est !

À ceci s'ajoute un **contexte sanitaire de début d'automne toujours aussi dégradé** qui traduit les choix gouvernementaux erratiques (en particulier concernant la mise à disposition de vaccins), tout ceci masqué habilement par la mise en œuvre d'un **pass sanitaire posant plus de difficultés que de solutions concrètes**. Le bricolage permanent continu des 15 derniers mois ne semble pas devoir s'arrêter et devient une marque de fabrique gouvernementale mettant en difficulté professionnelle une très grande partie des agents publics territoriaux et nationaux.

Comme les promesses n'engagent que ceux qui y croient en regardant leur écran plat sur lequel paradent sans discontinuer nos gouvernants, à contrario **la FSU considère que seules les victoires collectives acquises dans le cadre du rapport de force, par le conflit s'il est nécessaire, doivent être activées dans ce contexte si particulier des derniers mois de ce gouvernement.**

Les enjeux éducatifs, sociaux et environnementaux à défendre sont primordiaux. Chacun à son niveau, et d'abord par la syndicalisation, trouvera auprès de la FSU les outils, les réseaux militants et l'engagement quotidien pour mener les luttes pour leur défense. **Durant les semaines à venir, la reprise sera vive de beaux combats pour l'Éducation, pour les Retraites, pour l'inclusion scolaire, pour les salaires et les conditions de travail.** Sachons mener le plus collectivement possible ces combats et investir massivement les temps d'actions pour que soient mises en œuvre une autre politique éducative, une autre politique salariale et pour gagner de meilleures conditions de travail pour toutes et tous.

Dispensé de timbrage MENDE CT

# P

**PRESSE**  
DISTRIBUÉE PAR  
**LA POSTE**

DEPOSE LE 15/09/2021



#### SOMMAIRE

- P 2 **Rentrée - Écoles**
- P 3 **Calendrier**
- P 4 **Rentrée - Collèges/Lycées**
- P 5 **Lycées Pro**
- P 6 **Tous en grève le 23 !**
- P 7 **Biodiversité en danger**
- P 8 **Organisation FSU48**

Pour la Section FSU Lozère, Hervé Fumel

**23 Septembre**  
**JOURNÉE DE GREVE**  
**DANS L'ÉDUCATION**

**1er Octobre**  
Retraité-e-s : mobilisation  
**« Bien vivre sa retraite, une exigence ! »**

**5 Octobre**  
Mobilisation de l'ensemble des travailleur-ses du  
secteur privé et public, et de la jeunesse  
**Pour nos salaires, nos emplois**  
**et nos conditions de travail et d'études !**

**19 Octobre**  
**AESH - Journée nationale de grève et de mobilisation**

## La rentrée dans les écoles lozériennes

**La politique éducative menée par le gouvernement Macron et son ministre Blanquer depuis 2017 aura mécontenté et déstabilisé la profession** : modification autoritaire des programmes, avalanche de guides, suppression des Plus de maîtres, négation de la liberté pédagogique, remise en cause de l'éducation prioritaire, gestion de la crise sanitaire, réforme de la formation initiale, réforme du CAFIPEMF et plus globalement perte de sens du métier... Tout ceci alourdi par une communication du ministère uniquement par voie de presse comme c'est encore le cas cette année à la rentrée. C'est encore le mépris et la surdité qui accompagnent cette rentrée scolaire : de l'utilisation supposée des allocations de la CAF stigmatisant les plus fragiles aux remèdes des écoles de Marseille faisant la part belle à une vision libérale de l'école pourtant refusée par la profession.

Dans les écoles de Lozère, **c'est au quotidien que nous devons travailler avec un manque de moyens de plus en plus prégnant** : manque de remplaçant.e.s, manque de RASED, manque d'AESH...

Après une **carte scolaire 2021 en Lozère se soldant par la fermeture de 6 postes classe**, la mise en place d'une gestion centralisée des TR, un mouvement plus que contraint et toujours plus opaque, des affectations d'office toujours très douloureuses, les collègues ont dû reprendre le chemin de l'école ce jeudi 2 septembre, qui plus est, dans un contexte de quatrième vague avec un protocole de niveau 2.

**Alors que le taux d'incidence chez les mineurs est cinq fois supérieur à celui de la rentrée 2020, le ministre allège les mesures sanitaires**, niant le caractère inquiétant de cette rentrée sous variant Delta ou Mu, persistant à refuser de donner les moyens humains et matériels pour sécuriser cette nouvelle année scolaire : capteurs de CO2, système de ventilation, masques gratuits pour élèves et personnels, recrutement dès septembre de personnels supplémentaires sur liste complémentaire. Tout va très bien Madame la Marquise ! Pour autant, dans notre département à classes multi-niveaux et petites structures où les échanges de service et décroisonnements sont non négligeables dans la qualité de l'enseignement et de la réussite scolaire, alors même que le DASEN de la Lozère vante la nécessité de revitaliser nos écoles, nombreux sont les freins à ces organisations pédagogiques mûrement réfléchies pour répondre au contexte sanitaire, au prétexte même de ces derniers. Quelle hypocrisie alors même que les enfants ont retrouvé, heureusement, de nouveaux espaces de vivre-ensemble : cantine, récréation, clubs de sports, activités extra-scolaires....

Sans compter que tous les Psy-EN, tous les personnels infirmiers scolaires et certains personnels enseignants dans les établissements médico-sociaux ont appris la veille de la rentrée la nécessité d'un pass sanitaire pour pouvoir reprendre le 2 septembre !

Une audience avec le DASEN a été demandée par les représentants du SNUipp-FSU48 afin d'évoquer ce point là et bien d'autres, elle s'est tenue le 14 septembre (compte-rendu sur le site du SNUipp-FSU48).

**Contredisant les annonces du DASEN dans la presse** locale avant l'instance officielle qu'est le CTSD (Conseil Technique Spécial Départemental) du 9 septembre réunissant l'administration et les représentants des personnels pour évoquer la rentrée scolaire et la situation en terme d'effectifs des écoles, **ces effectifs sont à la hausse par rapport à ce qui était prévu**, et ceci particulièrement en maternelle : les constats provisoires de rentrée font apparaître 4138 élèves contre les 4047 annoncés par le DASEN. Le SNUipp-FSU se réjouit de cette hausse et n'a pas manqué de demander des moyens supplémentaires provisoires à l'année pour les écoles classe unique avec plus de 16 élèves (Nasbinals et St Martin de Lansuscle) ainsi que pour l'école de Bédoues-Cocurès qui bénéficie d'une hausse importante des effectifs. Les représentants du SNUipp-FSU ont aussi évoqué les écoles, qui au vu de la dynamique de leurs effectifs, méritent aussi une attention particulière. Le DASEN a fait état de moyens supplémentaires mis à disposition des deux écoles à classe unique pour du co-enseignement qui perdurera en fonction des besoins de l'école, et non des besoins en remplacement éventuels sur le département.

RENTREE = RIEN DE NEUF



Toujours dans ce contexte sanitaire après deux années particulières, certains publics mériteraient plus d'attention et de moyens. **Ainsi, alors que le besoin d'accompagnement des enfants en situation de handicap et de leur famille explose dans notre département, le manque d'AESH se fait cruellement sentir** et bon nombre d'élèves voient la rentrée se faire sans les accompagnements nécessaires pour leur scolarité. La seule réponse ministérielle a été la généralisation des PIAL.

Loin d'être un outil d'amélioration des conditions d'accompagnement et de scolarité, ces Pôles Inclusifs d'Accompagnement Localisés se révèlent, comme l'avait dénoncé le SNUipp-FSU, des organisations de mutualisation permettant d'accompagner toujours plus d'élèves à besoins spécifiques pour toujours moins de personnels. Concrètement, en Lozère, les personnels vont avoir à se déplacer sur plusieurs établissements dans des secteurs géographiques ubuesques, ce qui restreint d'autant le temps de présence auprès des élèves mais pas la fatigue et les risques liés aux déplacements. Donner du sens à leur métier, obtenir un vrai statut, un vrai salaire, abandonner les PIAL... tout cela pour faire de l'inclusion scolaire une réussite au service des élèves. Autant de revendications que les AESH ont portées haut et fort l'année dernière et qui continue d'être l'un des chevaux de bataille du SNUipp-FSU.

**Enseigner est un métier qui s'apprend ...** Loin d'y consacrer les moyens nécessaires, les réformes initiées par la loi Blanquer vont dégrader encore les conditions de travail et d'études mais, en plus, elles engagent une modification profonde de la conception même du métier enseignant pour le réduire à des tâches d'exécution de procédures prescrites. Et la réforme de la formation initiale apparaît cette rentrée déjà dans notre département avec, à minima, des M2 alternant présents 1 jour par semaine dans certaines classes. Face à de telles perspectives, le SNUipp-FSU ne cessera de revendiquer une formation ambitieuse et exigeante et les moyens nécessaires pour la mettre en œuvre.

**La revalorisation historique des enseignant.es est une grande mascarade** que nous dénonçons : non seulement elle ne concerne qu'une partie des collègues mais en plus, les sommes sont ridicules et nous resterons, en terme de salaires, bien derrière une majorité de nos collègues européens. Toujours pas de dégel du point d'indice en vue mais des petites primes sensées calmer notre colère et redonner de l'attractivité à nos métiers.

Quant à la **refonte des grilles salariales de nos collègues AESH**, elle ne répond pas aux attentes de ces personnels devenus indispensables : c'est un statut de la fonction publique qu'il faut leur construire avec un salaire digne !

*Le bureau du SNUipp-FSU48*



## Le calendrier de la FSU48

### ⇒ 20 Septembre : CDFD

Le CDFD (Comité Départemental Fédéral Départemental) est l'instance délibérative de la Section Départementale de la FSU

### ⇒ Du 4 novembre au 25 novembre, se déroulera la consultation fédérale nationale

Scrutin préparatoire au congrès national (31 Janvier au 4 Février / Metz)

La FSU repose sur des règles institutionnelles dont les bases sont : les syndicats nationaux, les tendances et les sections départementales. Les règles statutaires sont établies de manière à ce qu'aucune tendance ou syndicat national puisse disposer à lui seul de la majorité absolue, les décisions sont prises au sein de la FSU à la majorité qualifiée de 70%. Ces règles ont été adoptées afin de respecter un certain nombre de principes qui conduisent à faire de la fédération une organisation

démocratique où le droit de tendance est reconnu. Ces règles visent à nourrir les débats et à construire une ligne syndicale respectueuse de tous, poussant à la recherche du consensus et de l'accord. Elles donnent tout leur sens au mot unitaire, que l'on retrouve dans le U de notre logo.

Les syndiqué.e.s des syndicats nationaux de la FSU seront donc appelé.e.s du 4 au 25 novembre à exprimer, individuellement et à bulletin secret, leur choix d'orientation pour la Fédération. Ses résultats servent en effet non seulement de référence pour déterminer la composition des instances nationales et départementales de la FSU, mais servent aussi de base pour la désignation des délégué.e.s aux congrès fédéraux départementaux et national.

Dans notre département deux scrutins seront organisés simultanément par les syndicats nationaux :

- l'un portera sur les listes présentées par les différentes tendances

au niveau national et permettra de définir l'orientation fédérale nationale des trois prochaines années,

- l'autre portera sur l'adoption du rapport d'activité de la FSU nationale sur les trois dernières années et du rapport financier.

C'est sur ces bases que les instances départementales désigneront le ou les secrétaires départementaux.

Les dates du congrès départemental seront arrêtées prochainement en CDFD.

**En Lozère, il n'a pas été organisé, jusqu'à ce jour, de vote d'orientation fédéral départemental. Il est donc fait appel ici à candidature éventuelle (ce qui suppose liste - au minimum 14 personnes - et profession de foi) en vue d'organiser, si nécessaire, un vote d'orientation au niveau départemental.**

**Date limite de dépôt des listes : 4 octobre (Mail à fsu48@fsu.fr)**

## Rentrée dans les collèges et lycées

Dans les collèges, le nombre global d'élèves est stable : à la rentrée 2021, les collèges publics lozériens comptent **2580 élèves** soit +2 par rapport au constat 2020 (+13 par rapport à l'enquête rapide de septembre 2020). La DGH globale est elle aussi restée stable (+3h).

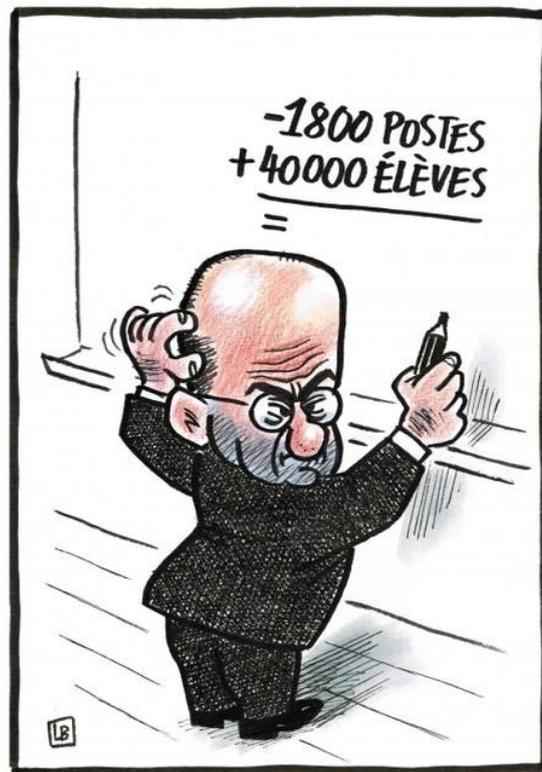
On note des **effectifs lourds dans de nombreuses classes** : La Canourgue en 5<sup>e</sup> (27,5) et en 3<sup>e</sup> (29,5) ; Florac en 4<sup>e</sup> (28) ; Langogne en 6<sup>e</sup> (26) alors qu'une classe a été fermée, en 5<sup>e</sup> (26), en 4<sup>e</sup> (27,5) et en 3<sup>e</sup> (26,5) ; Mende en 6<sup>e</sup> (28), 5<sup>e</sup> (28,3) et en 4<sup>e</sup> (26) ; Saint Etienne Vallée française en 3<sup>e</sup> (29).

Lors du CTSD de rentrée, nous avons demandé que des **moyens supplémentaires** soient alloués à ces établissements pour pouvoir assurer des dédoublements. **Pour le Snes-FSU, le maximum d'élèves par classe au collège ne doit pas dépasser 25.** Quant à la DGH, elle reste insuffisante pour permettre aux établissements ruraux, notamment les petits, d'offrir un panel suffisamment élargi d'options car ils ne peuvent bénéficier d'effet de seuil.

Point inquiétant de cette rentrée : **l'UPP de Ste Enimie**. Le Dasen a promis un groupe de travail pour redynamiser la structure. Sa gestion est rendue très alambiquée par les incohérences de l'Administration : aux yeux du Rectorat et du Ministère, c'est un établissement indépendant de Florac, donc la gestion des personnels et le développement de la structure se jouent à ce niveau ; pour la DSDEN, Florac et Ste Enimie sont un seul et même établissement. Difficile d'être à minima efficient dans de telles circonstances : les mails officiels se perdent, tout comme les projets des équipes...

Dans les lycées, là aussi le nombre d'élèves par classe oblige souvent à « pousser les murs ». Les dysfonctionnements de Parcoursup, l'explosion du groupe classe, la poursuite de la casse du baccalauréat en tant que diplôme national, la volonté ministérielle de déposséder les professeurs de leur liberté pédagogique quant aux évaluations, l'absence de véritables solutions pour remédier aux difficultés scolaires engendrées par deux années perturbées, les incertitudes et les flous sur les obligations et le

pass sanitaires notamment lors des stages sont quelques sujets parmi d'autres qui font de cette rentrée une rentrée sous tension malgré une volonté forte des personnels de retrouver avec plaisir les élèves.



En **EPS**, les moyens de remplacement sont tous déjà absorbés dès les premières semaines de septembre. L'accès aux installations sportives est problématique au regard du pass sanitaire. Les collègues revendiquent de pouvoir travailler dans des conditions normales pour les élèves et eux, surtout après ce que la profession a subi depuis le début de la crise sanitaire.

Concernant les **AED**, leur nombre est toujours insuffisant pour remplir toutes leurs missions d'internat et d'externat ; de plus, pour doter un collège d'un moyen supplémentaire, il a fallu l'enlever ailleurs !

La poursuite du cursus **Jeunes Sapeurs Pompiers** (collège du Bleyard) dans un lycée est encore en projet selon le Dasen. La FSU a demandé qu'elle soit bien faite dans un lycée public ! Le Dasen a affirmé n'avoir eu aucun écho sur **l'enseignement de spécialité Education Physique, Pratiques et Culture Sportives**. La FSU a là-aussi demandé qu'il soit bien ouvert dans le public !

Côté **BMP** non couverts et **remplacements**, les besoins restent nombreux et problématiques notamment en maths et français puisque les chefs d'établissements se disputent les contractuels connus et venant déjà des départements limitrophes !

Isabelle VOLLE



## Le nouveau protocole sanitaire en lycée professionnel : et quelques embûches de plus !

En lycée professionnel, pour l'obtention de leur diplôme (CAP ou Bac Professionnel), les élèves doivent effectuer des Périodes de Formations en Milieu Professionnel (PFMP). Très cadrés, ces stages obligatoires sont également le support de CCF (contrôle en cours de formation). Si un élève ne réalise pas l'ensemble de ses PFMP, le diplôme n'est pas validé.

En cette rentrée, les élèves (en lycée professionnel, comme dans tout autre établissement scolaire) ne sont pas soumis à l'obligation du pass sanitaire et les établissements n'ont pas à recenser leur situation. Pour autant, le protocole sanitaire mis à jour le 10 septembre précise « *Lorsque la PFMP s'effectue dans une structure dont les professionnels sont tenus de détenir le pass sanitaire ou sont soumis à l'obligation vaccinale, les élèves doivent respecter ces obligations* ». **Pour nos élèves dont les stages, pour des raisons de CCF et de formation, sont dans des structures sanitaires et sociales, l'obligation vaccinale est dans les textes explicite. Pas de vaccination, pas de stage, pas de stage, pas de bac !**

Même constat dans la filière liée à la restauration et au service (même si dans ce cas, c'est le pass sanitaire qui est demandé par les professionnels). Sans rentrer dans une discussion sur mesure, c'est l'application même de celle-ci qui a mis en difficultés nos collègues. Ils ont dû se retourner vers leur direction pour avoir un soutien. Sur le lycée Peytavin, une rencontre entre les équipes et la direction a permis de mettre en place une communication de cette dernière à l'endroit des élèves et des familles. **Le ministère et les rectorats laissent, encore une fois, le local s'adapter et trouver des solutions.** Aucun aménagement en vue malgré les sollicitations auprès des IPR. Pire, à ce point soulevé par la FSU en CHSCTA, le rectorat a répondu,

« *aucun aménagement des durées des périodes de stages n'est envisageable et si un élève refuse de se plier aux obligations sanitaires de l'entreprise, il faudra alors une réorientation vers une autre filière* » !

En ce qui concerne le restaurant d'application, on savait que le public accueilli devait présenter le pass sanitaire (mais qui se charge de le vérifier ? Comment ?...) Le protocole sanitaire du 10 septembre précise : « *Dans les restaurants d'application ouverts à un public extérieur, le pass sanitaire s'applique aux personnes (agents et élèves) en contact avec le public.* » Les élèves et personnels en salle devront donc avoir le pass sanitaire. Mais officiellement, l'administration n'est pas en droit de demander s'ils l'ont ce fameux pass sanitaire.

**Bel exemple parmi tant d'autres d'une obligation décidée « en haut » avec aucune mesure d'accompagnement pour les EPLE, les collègues et les familles confrontés à ses embûches.**

Laurent CALMELS



## Crise sanitaire ou pas, les « réformes » régressives se poursuivent, les personnels disent STOP !

*L'ensemble des réformes Blanquer réduisent les libertés pédagogiques des enseignant-es :*

→ *dispositifs pédagogiques et « bonnes pratiques » imposés à coup de « normes », « guide » ou « vademecum »*

→ *dimension de « conception » propre à nos métiers déniée*

→ *méthode d'apprentissage de la lecture prescrite*

→ *pilotage et uniformisation des enseignements par les évaluations nationales et le cadrage du contrôle continu pour le bac*

*La co-intervention et le « chef d'œuvre » en lycée professionnel sont emblématiques de ces orientations qui réduisent le temps d'enseignement des élèves, individualisent les parcours à outrance et tentent d'imposer certaines pratiques pédagogiques à l'ensemble des enseignant-es.*

**Les propositions issues du "Grenelle de l'éducation" renforcent cette volonté de contrôle des pratiques enseignantes.** Elles sont dangereuses pour les personnels et nuisibles à la réussite scolaires des élèves. Ensemble, mobilisons-nous pour regagner du pouvoir d'agir dans nos pratiques pédagogiques et du temps d'enseignement pour nos élèves.



**JEUDI 23 SEPTEMBRE 2021**  
**JOURNÉE NATIONALE DE GREVE EDUCATION**

**Pour un plan d'urgence  
pour les postes,  
pour les salaires  
et pour l'amélioration  
des conditions de travail.**

⇒ Pour dénoncer une rentrée 2021 marquée par le manque d'anticipation et la confusion de la politique suivie face à la poursuite de la crise sanitaire.

⇒ Pour un collectif budgétaire pour la création de postes d'enseignant.es, de CPE, AED, AESH, de PsyEN, de RASED, de personnels administratifs, techniques, santé et sociaux dans les écoles, les établissements et les services pour répondre aux besoins et inverser la

destruction des postes mise en œuvre depuis 4 ans.

- ⇒ Pour une urgente augmentation des salaires de tous les personnels et une revalorisation importante.
- ⇒ Pour la priorité à l'éducation et non l'accumulation de contraintes supplémentaires sur les personnels.

**TOUTES ET TOUS EN GREVE ET MOBILISE(e)S**

**A 10h : Mende, Salle Bardy, place du Foirail : AG des personnels**

**A 11h : Mende, place Urbain V : rassemblement**

***Il est temps de reprendre la main sur le métier  
Toutes et tous en grève le 23 septembre !***

*Après 18 mois de crise sanitaire, les moyens pour agir sur les conséquences pédagogiques de long terme ne sont pas là :*

*→ Dans les écoles : trop peu de postes de remplaçant-es et de RASED créés. Quasiment plus de « Plus-de-maîtres-que-de-classes » alors que la priorité aurait dû être de renforcer les regards croisés sur les élèves. Projet de création d'un emploi fonctionnel de directeur d'école et de hiérarchies intermédiaires, pilotage par l'évaluation.*

*→ Dans le 2nd degré : 1 883 suppressions d'emplois pour 10 867 élèves supplémentaires dans les collèges, 19 851 dans les lycées généraux et technologiques, 5 781 dans les lycées professionnels ! Et toujours plus d'heures supplémentaires imposées... Au total, 7 490 emplois d'enseignant-es en moins dans les collèges et lycées depuis 2017 soit l'équivalent de 166 collèges rayés de la carte !*

*→ Aucune création de postes de CPE, de personnels de santé, administratifs, de psychologues, d'assistantes et assistants sociaux*

*→ À l'université, pour 34 000 étudiant-es supplémentaires, la ministre a annoncé 19 000 places... sans les recrutements d'enseignant-es nécessaires !*

**Biodiversité en danger ...**

**cherche moyens humains pour actes concrets !**

**Ouverture du congrès mondial de l'union internationale pour la conservation de la nature (UICN) ce 3 septembre 2021 à Marseille : assez de blablas, exigeons des actes !**

**Biodiversité sacrifiée**



Le gouvernement devait annoncer [le 3 septembre] les arbitrages obtenus pour 2022 concernant les opérateurs de l'environnement, annonce déjà faite officiellement aux présidents des conseils d'administration des établissements :

- ⇒ + 20 ETPT pour les parcs nationaux,
- ⇒ 0 pour l'OFB, les agences de l'eau, l'établissement public du marais poitevin et le conservatoire du littoral, soit une pause dans les suppressions d'effectifs que connaissent ces établissements.

**Cette annonce conforterait le geste déjà obtenu en cours d'année 2021 pour les parcs nationaux et les parcs naturels marins grâce à la mobilisation des personnels et des élus de nos territoires mais le geste est petit et la trajectoire manque de visibilité.**

Les personnels des parcs nationaux sont preneurs bien sûr, car toutes les forces vives de retour dans ces établissements publics ne se refusent pas, vu l'état des troupes et les évolutions de contexte telles que le sursaut d'engouement pour les activités de pleine nature en France et la fréquentation accrue des espaces protégés. Mais malheureusement le Sne-FSU ne peut considérer que ce soit un effort. C'est plutôt une mesurette face à la chute vertigineuse subie depuis plus de dix ans par les parcs nationaux historiques.

**Pour mémoire, les parcs nationaux historiques sont passés de 844 ETPT à 752 soit une perte de 92 emplois en 10 ans alors que leurs missions ont été multipliées par la loi de 2006. Ces annonces sont donc loin de compenser ces pertes colossales et le terme de « rattrapage » n'est pas approprié. L'annonce, en février dernier, de Bérangère Abba corrige le plafond d'emploi pour ces 9 parcs nationaux qui se traduit par seulement + 0.8 ETPT par Parc "ancien"**

A côté le ministère crée des parcs nationaux sous-dotés et ces annonces vont tout juste permettre de les mettre à flot : c'est le cas du parc national des Calanques, qui depuis 2012 souffre de ce manque d'effectifs et a bénéficié d'un geste supplémentaire de + 2.8 ETPT en cours d'année 2021. Quant au Parc national de Forêts, créé en 2019, le ministère commence enfin à le doter ! Ils étaient 10 début 2021 ! Ils passent difficilement à 20 en cours d'année et au 03/09/21 tous les nouveaux postes ne sont pas encore pourvus.

Cette nouvelle annonce concomitante au congrès de l'UICN en France sera-t-elle le signe de la mise au rebut de la politique de casse des anciens parcs nationaux ? La pratique gouvernementale consistant à déshabiller les parcs nationaux historiques pour former les équipes des « nouveaux parcs nationaux » n'a fait que déstabiliser ces parcs sans permettre aux nouveaux (Calanques et Forêts) une mise en route convenable !

**Si ça n'aggrave pas la situation, ça ne résout rien** : aujourd'hui, par exemple, les inspecteurs de l'environnement en charge de la police de l'environnement dans les services départementaux, en sous effectif généralisé, ne sont plus capables de répondre aux signalements d'atteinte à la biodiversité, et ne traitent qu'une partie (parfois une toute petite partie) des infractions signalées.

**En matière de protection de la nature, en France, le Sne-FSU attend toujours de grandes décisions à la hauteur de l'ambition qu'il faudrait avoir, et pour le moins de l'ambition présidentielle affichée et criée sur le toit de la Planète !**



Les Lilas, le 3 septembre 2021.

# LA FSU dans le département

Tel : 04 66 49 15 90

Mail : fsu48@fsu.fr

Web : http://fsu48.fsu.fr/

Secrétaire Départemental :

Hervé FUMEL (SNES)

06 76 62 32 90

Trésorerie :

François ROBIN (SNEP)

06 49 62 45 36

Isabelle VOLLE (SNES)

06 85 36 66 93

Membre du bureau

Florence LAZES (SNUIPP)

04 66 49 15 90

Stéphane BARNINI (SNETAP)

06 36 02 09 83

Yaël EVRARD (SNUIPP-AESH)

06 77 88 96 66

## Les syndicats nationaux organisés sur le département :

SNUIPP (1<sup>er</sup> degré)

Co-Secrétariat départemental

fsu48@snuipp.fr

SNEP (EPS)

François ROBIN

fr\_robin48@yahoo.fr

SNES (2<sup>ème</sup> degré)

Clémence GOURET

sneslozere@gmail.com

SNUJEP (Enseignement Pro)

Laurent CALMELS

laurent.calmels@ac-montpellier.fr

SNETAP (Enseignement Agri)

Stéphane BARNINI

stephane.barnini@educagri.fr

SNE (Environnement)

Sandrine DESCAVES

sne-fsu.pnc@cevennes-parcnational.fr

SNUITAM (Syndicat des Territoires de l'Agriculture et la Mer)

e.amatou-pages-.ddcspp-snuitam-fsu@lozere.gouv.fr

## Les syndicats nationaux organisés au niveau académique :

SNASUB (Agents administratifs)

Conception SERRANO

conchita.serrano@ac-montpellier.fr

SNUAS-FP (Assistants Sociales)

Fabienne GINISTY

fabienne.ginisty@ac-montpellier.fr

SNUTER (Territoriale)

fsuter11@laposte.net

SNICS (Infirmière)

Sandie CARIAT

snuter.occitanie@gmail.com

s.cariat@yahoo.fr

Pour fonctionner la FSU-48 dispose de décharges de services (*en plus de décharges obtenues au titre des syndicats nationaux*)  
La répartition nationale attribuée à notre département 0,625 emploi (ETP) au titre de la FSU.

BARNINI Stéphane	2,5 H	soit	0,139 emploi
FUMEL Hervé	4,12 H	soit	0,233 emploi
VOLLE Isabelle	1 H	soit	0,056 emploi
LAZES Florence	4 H	soit	0,148 emploi
EVARD Yaël	47 min	soit	0,020 emploi



Par ailleurs, pour le fonctionnement du CHSCT-D de l'EN, la FSU 48 dispose de moyens répartis entre François ROBIN (Secrétaire), Edmée CAILLON, David ANTUNES, Isabelle VOLLE et Chloé AMAT

## SE SYNDIQUER DES LE DEBUT DE L'ANNEE :

### Un acte syndical, un geste collectif

qui ne coûte qu'un tiers de la cotisation grâce au crédit d'impôt déductible si vous êtes imposable

ou remboursé si vous ne payez pas d'impôt sur le revenu

AGIR pour valoriser nos missions,

pour défendre nos professions : un impératif.

Les seuls moyens financiers de nos organisations sont nos cotisations. Si l'institution accorde quelques décharges horaires dont le volume dépend du résultat aux élections professionnelles, tous les frais de fonctionnement (matériels, communications, locaux, personnels de secrétariat et d'entretien des locaux au niveau national et académique, déplacements, organisations de réunions, de manifestations etc...) sont financés par nos cotisations.

**Sans cotisation, pas de syndicat... sans militants, pas de syndicat... sans action, pas de syndicat...**

**SANS SYNDICAT : ???**

**Pour suivre l'actualité de la FSU48,**  
⇒ **Un site internet**

⇒ **Une page Facebook**

Bimestriel

Directeur de la Publication S BARNINI

dépôt légal : 18 janvier 2011 CPPAP 1025 S 07554

imprimé par nos soins

Prix 1 €

Ce bulletin vous a été envoyé grâce au fichier informatique de la FSU Lozère.  
Conformément à la loi du 08-01-78, vous pouvez y avoir accès ou faire effacer les informations vous concernant, en vous adressant à la FSU 48.